

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 30 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Couzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M.
SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M.
BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

Affiché le : 03/07/2020

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir
à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ
Mathilde), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

7. ADOPTION DU BUDGET 2020 DU CCAS

Monsieur Thierry VALADON, Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances pour le budget du CCAS de l'année 2020.
Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2000.00	2000.00
Section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL	2000.00	2000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le budget 2020 pour le CCAS tel que présenté ;
- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

